

Permanence

*Les créateurs au plus proche des défis
contemporains du monde rural*

UNE RÉSIDENCE TALM ET LA TEINTURERIE

APPEL À RÉSIDENCE
à destination d'un·e designer

Résidence *Permanence* 2023/2024

TALM et La Teinturerie

Date limite de candidature : vendredi 25 août 2023

Contact

Service projet
creation.territoirerural@talm.fr

TALM-Tours et son partenaire La Teinturerie proposent une résidence implantée dans la ville de Richelieu, en Indre-et-Loire. Cet ancrage territorial ne saurait exister sans l'engagement de la Ville de Richelieu, de la communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) et de la DRAC Centre-Val de Loire à leurs côtés.

1. À qui s'adresse l'appel à résidence *Permanence*, TALM et La Teinturerie ?

Permanence s'adresse à un·e designer ayant une expérience professionnelle significative et reconnue. Il·elle est susceptible d'avoir participé à des projets portant des enjeux collectifs à forte dimension sociale, sociétale et économique. Il·elle manifeste un intérêt pour les territoires ruraux et pour la formation en design. Cet intérêt s'est potentiellement matérialisé par des textes théoriques, critiques et/ou des réalisations.

2. Le double enjeu d'une résidence implantée en milieu rural ?

A _ LES CRÉATEUR·TRICES AU PLUS PROCHE DES DÉFIS CONTEMPORAINS DU MONDE RURAL

Les territoires ruraux mobilisent aujourd'hui de nouvelles logiques économiques et sociales. Les enjeux climatiques, les bouleversements sociaux, les crises économiques et sanitaires appellent les hommes à refonder le lien qui s'était épuisé entre la dimension environnementale et les conditions de subsistances d'un individu et d'une société. Bousculé par l'urgence d'agir, conscient que les campagnes et ceux qui y

habitent sont porteurs d'une nouvelle alternative, le monde de la création entend être partie prenante des mutations en proposant une nouvelle éthique et esthétique de la production inscrite dans une économie circulaire qui optimise l'usage des ressources.

Comment aborder à la fois les problématiques et les nouvelles aspirations des acteurs publics ou privés et celles des habitants des territoires ruraux ? Et plus particulièrement celles des acteurs et habitants de Richelieu et de la communauté de communes Touraine Val de Vienne ? Pour répondre à quels besoins individuels et collectifs ? Comment le design peut-il apporter sa méthodologie de travail dans la construction de projets en territoires ruraux ? De quelle façon les spécificités des territoires agissent-elles sur la pratique des artistes plasticiens ? En quoi les œuvres permettent-elles aux habitants de renouveler le regard qu'ils portent sur leur milieu de vie ? Autant de questions dont s'emparera le·la résident·e qui s'appuiera sur les savoirs, les savoir-faire, les ressources humaines, techniques et matérielles locales pour y répondre.

B _ UNE FORMATION AD HOC POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES USAGERS

Les crises climatiques, environnementales et sanitaire, aux forts impacts économiques et sociaux, précipitent la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives, publiques et privées. En prise avec les réalités contemporaines, TALM souhaite accompagner le mouvement historique qui s'est amorcé, en portant une attention particulière aux territoires ruraux. Ainsi, penser autrement la production devient un impératif pour l'établissement. TALM forme, accompagne, incite et soutient les étudiant·es, créateur·trices de demain, et les jeunes diplômé·es, dans une production en art et en design raisonnée et consciente de sa responsabilité. Comment l'artiste et le·la designer doivent-ils-elles travailler dans un contexte de raréfaction des ressources ? Quelles peuvent être leurs contributions à la transition écologique ? Quels outils, techniques, procédés pour faire avec ce qui est disponible ici et maintenant ? Pour quelles esthétiques ?

Pour préparer les étudiant·es au monde professionnel tout en anticipant ses mutations, TALM fait régulièrement évoluer son catalogue de formations. Ainsi, la résidence *Permanence* est conçue comme une étape d'expérimentation et de préfiguration de la mise en place d'une formation de Design rural qui s'appuiera sur un enseignement novateur. L'expérience depuis le milieu est essentielle pour mieux l'appréhender, l'explorer et apporter des réponses adaptées aux besoins des usagers. Cet engagement de TALM est conforté par le mouvement – encore balbutiant mais réel – qui s'opère depuis peu à l'échelle nationale, à travers la multiplication d'initiatives en milieux ruraux au sein des écoles de l'enseignement supérieur culture, mis en lumière par les journées professionnelles *Campagne première* de septembre 2022.

3. Des activités à forte dimension expérimentale et prospective

Un·e designer et un·e artiste plasticien·ne, récemment diplômé·es de TALM, seront présent·es en résidence, à Richelieu, durant la même période que le·la designer expérimenté·e. Ils-elles intègrent le dispositif interrégional de résidences *Les A luentes* imaginé par TALM dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·es. *Les Affluents* s'adressent aux titulaires du Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) des années 2021, 2022 ou 2023 issu·es de TALM (Tours, Angers, Le Mans).

Les trois activités du·de la designer expérimenté·e

- Il·elle investira un sujet en le spécialisant sur une problématique parmi celles qui lui seront proposées (voir Annexe 2. *Deux exemples de sujets et de problématiques associées*). Il·elle sera amené·e à parcourir le territoire et à rencontrer les acteurs qui le pratiquent et le façonnent. À l'issue de la résidence, le travail du·de la designer débouchera sur la clarification de la problématique choisie à travers l'élaboration d'un scénario d'usage et de pistes de réalisations qui pourront prendre la forme d'un aménagement, d'un objet connecté ou non, d'un service, d'une signalétique, d'une mise en réseau, d'une mutualisation d'activités, d'un outil de visualisation graphique, etc.
- Il·elle s'attachera également à concevoir les contours d'une formation en enseignement supérieur de la création adaptée au milieu rural. Cette formation devra être novatrice, sortir des cadres habituels, renouveler les modalités d'apprentissage, accompagner les mutations de l'espace rural pour apporter des réponses adaptées.
- Il·elle endossera le rôle de tuteur·trice des deux jeunes diplômé·es du dispositif *Les Affluentes*.

Les activités des deux jeunes diplômé·es

- Le·la designer contribuera aux activités de conception et de recherche liées aux problématiques identifiées par le·la designer expérimenté·e et participera à la réflexion portant sur la formation innovante.
- Le·la plasticien·ne sera libéré·e de tout cahier des charges, il·elle questionnera le territoire à partir de formes qui relèvent de la sculpture, de la peinture, de la vidéo, du numérique, de la performance, etc. La portée tantôt documentaire, tantôt symbolique ou critique, voire politique des œuvres d'un·e plasticien·ne introduit une vision complémentaire à celle des designers qui s'intéressent spécifiquement aux fonctions et aux usages. Le·la plasticien·ne participera également à la réflexion portant sur la formation innovante.

↳ Voir Annexe 1. **Le tableau d'activités des résident·es**

4. De quels moyens financiers et matériels disposent le·la designer expérimenté·e ?

Le·la lauréat·e bénéficie :

- d'un atelier collectif, d'outils et d'espaces de vie au sein de La Teinturerie ;
- d'un logement collectif mis à disposition par la Ville de Richelieu ;
- d'un véhicule « partagé » (pour un usage en Indre-et-Loire) mis à disposition par la Communauté de communes Touraine Val de Vienne ;
- d'une rémunération de 6 000 euros ;
- d'un montant forfaitaire de 500 euros pour la production de formes (maquettes, impressions, etc.) ;
- d'un montant forfaitaire de 800 euros TTC maximum pour les frais de transport. Ce montant sera arrêté en fonction du lieu de résidence du·de la designer.

Les repas ne sont pas pris en charge.

5. Le calendrier de *Permanence*

- Diffusion de l'appel : du 17 juillet au 25 août 2023.
- Date limite d'envoi du dossier de candidature : 25 août 2023, minuit.
- Jury : 31 août.
- Réponse aux candidat·es : 4 septembre.
- Périodes de résidence : du 23 octobre au 23 décembre 2023, puis du 11 mai au 14 juin.

6. Le jury

Le jury sera composé de représentant·es des associations, institutions et collectivités suivantes : TALM, l'association La Teinturerie, la Ville de Richelieu, la CCTVV, le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, le centre d'art contemporain Les Tanneries, un·e designer, la DRAC Centre Val de Loire.

Le jury s'appuiera sur les critères suivants :

- démarche de design cohérente ;
- capacité à résoudre des problématiques et à apporter des réponses originales ;
- méthodologie par l'enquête de terrain et la prise en compte des usagers ;
- usage responsable des matériaux et des ressources ;
- qualité esthétique et formelle des réalisations ;
- inscription de la démarche dans la contemporanéité ;
- participation à des projets portant sur des enjeux collectifs à forte dimension sociale, sociétale et économique ;
- intérêt prononcé pour les territoires ruraux et pour les enjeux de la formation en design.

7. Les modalités de candidature

Profil des candidat-es :

- capacité à provoquer des rencontres (habitants, associations, collectivités, entreprises, etc.) ;
- présence significative à Richelieu ;
- ne pas être simultanément mobilisé-e sur une autre résidence.

Chaque candidat-e soumet :

- un dossier artistique (texte.s et iconographie) comprenant des réalisations représentatives de sa démarche et de ses recherches ;
- un C.V. ;
- une lettre :
 - expliquant ses motivations pour une participation à *Permanence* dans le contexte spécifique d'un territoire rural et pour la conception d'une formation en design spécifique au milieu rural.
 - décrivant son approche du rôle du tuteur/de la tutrice dans le contexte spécifique de la résidence *Permanence*.

Les dossiers sont à adresser par mail à :

creation.territoirerural@talm.fr

Date limite d'envoi :

vendredi 25 août 2023, minuit



Annexe 1 : Le tableau d'activités des résident·es

	Activités	Méthode de travail	Planning
<p>Permanence Designer expérimenté·e</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le·la designer puise une problématique dans une série de sujets relatifs au territoire. 2. Il·elle observe le contexte pour concevoir un projet de formation innovante : enseignement supérieur de la création en milieu rural. Il·elle doit s'émanciper des formes connues. 3. Il·elle est tuteur·trice des deux jeunes diplômé·es du dispositif <i>Les Affluentes</i>. 	<p>1/ <ul style="list-style-type: none"> • Enquête de terrain • Analyse des données • Proposition formelle : réponse à la problématique choisie <p>2/ <ul style="list-style-type: none"> • Observation • Proposition formelle : contours d'une formation en milieu rural </p> </p>	<p>Deux séquences sur site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 23 octobre au 23 décembre 2023 - Du 11 mars au 14 juin 2024
<p>Les Affluentes Jeune diplômé·e TALM / Design</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue aux activités de conception et de recherche liées aux problématiques choisies par le·la designer expérimenté·e - Participe à la réflexion portant sur la création de la formation innovante 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de terrain - Analyse des données - Proposition formelle : réponse à la problématique choisie 	<p>Une séquence sur site</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 23 octobre au 23 décembre 2023 <p><i>Seconde séquence en 2024 : un autre appel à résidence à destination de jeunes diplômé·es sera publié.</i></p>
<p>Les Affluentes Jeune diplômé·e TALM / Art</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présente une problématique qui lui est spécifique - Participe à la réflexion portant sur la création de la formation innovante 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par étape de l'évolution du travail 	<p>Une séquence sur site</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 23 octobre au 23 décembre 2023 <p><i>Seconde séquence en 2024 : un autre appel à résidence à destination de jeunes diplômé·es sera publié.</i></p>

Annexe 2. Deux exemples de sujets et de problématiques associées

La valorisation des ressources locales, problématiques

- Comment promouvoir l'utilisation des ressources naturelles et matériaux locaux ?
- Comment encourager le réemploi et la réparation d'objets favorisant l'économie circulaire ?
- Comment mettre en valeur les ressources spécifiques du territoire pour en faire bénéficier les habitant-es ?
- Comment diversifier les points de vente des producteur-trices locaux-les (en dehors des marchés hebdomadaires) ?

Les besoins des jeunes en milieu rural (la vie extra-scolaire), problématiques

- Comment répondre aux besoins des jeunes en matière d'activités extra-scolaires et de loisirs dans les zones rurales, en tenant compte des contraintes géographiques et de ressources limitées ?
- Comment promouvoir la participation des jeunes à la vie sociale, culturelle et sportive du territoire rural et favoriser leur épanouissement personnel ?